Déclaration préalable au CTSD du Doubs du 16 février 2017

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Sous le précédent quinquennat, des postes étaient supprimés alors que le nombre d'élèves augmentait et certains promettent déjà de renouer avec ces suppressions massives de postes de fonctionnaires.

C'est pourquoi nous tenons tout d'abord à souligner la poursuite actuelle de l'effort budgétaire pour l'Éducation ainsi que la priorité maintenue pour le premier degré. Cette année, l'effort budgétaire continue alors que le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré diminue. Cet effort combiné à la baisse des effectifs conduit notre Académie à connaître des taux d'encadrement élevés tant au niveau académique qu'au niveau de chaque département.

Concernant la carte scolaire du Doubs, les documents de travail font état de mesures qui correspondent aux objectifs ciblés par le Ministère pour la rentrée 2017, à savoir :

- Lutter contre la difficulté scolaire par le renforcement du dispositif plus de maîtres que de classes et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Augmenter les postes de remplaçants pour améliorer l'efficience du service et pour favoriser la formation continue.

Malgré cela, quelques éléments attirent notre attention sur les documents de travail :

La balance entre les fermetures définitives et les ouvertures définitives fait apparaître 9 fermetures. Quant aux 31 fermetures conditionnelles, vous semblez avoir eu la main lourde. Est-ce pour vous montrer magnanime par la suite ? Combien prévoyez-vous de postes pour les ajustements de rentrée ? Nous sommes bien loin des 17 postes alloués au département pour la rentrée prochaine.
Oui, vous avez privilégié d'abonder le remplacement (24 postes, parmi lesquels vous piocherez encore pour lever les fermetures conditionnelles) et les dispositifs d'aide aux écoles (plus de maîtres que de classes, ASH, 3 dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans). Cependant, on peut en déduire que la baisse des effectifs dans les classes ne sera guère sensible pour nos collègues. On constate d'ailleurs que les effectifs prévus dans beaucoup d'écoles restent élevés. Souvent 29 dans les maternelles et 26 en élémentaire.

Il demeure également choquant de constater qu'on se satisfait de situations avec une moyenne de 30 par classe dans certaines écoles, sous prétexte que ce sont des écoles maternelles. Pourquoi continuer à cultiver ce différentiel de traitement entre élémentaire et maternelle ? Sur ce dernier point, le Sgen-CFDT vous demande un rapprochement des repères élémentaire / maternelle. La grande différence de repères n'est plus justifiée par un soi-disant absentéisme important en maternelle. La priorité annoncée sur le 1er degré doit dans les faits être visible dès la maternelle. Nous ne comprenons donc pas pourquoi vous avez décidé de conserver ces repères : l'enveloppe des postes vous le permettait.
Cependant votre projet de mesures montre une attention particulière pour des écoles maternelles ou primaires dans les secteurs les plus fragiles ainsi que des dispositifs « moins de 3 ans » relevant d'un environnement social défavorisé. Concernant ces écoles fragiles, le Sgen-CFDT continue d'être témoin d'injustice dans la catégorisation, celles qui devraient être soit en REP+, soit en REP, indépendamment de la classification du collège. Pour les dispositifs « moins de 3 ans », si nous pensons que ces structures spécifiques ont tout à fait leur place dans le paysage scolaire et particulièrement dans les secteurs en éducation prioritaire, il est dommage qu'elles ne fassent pas l'objet d'ouvertures de classes supplémentaires, ce qui va aboutir à une augmentation des effectifs dans les autres classes de ces écoles concernées.
Nous soutenons bien évidemment les moyens supplémentaires dans le dispositif « plus de maîtres que de classes mais la dotation doit permettre à la fois de réduire le nombre d'élèves par classe et de mener des politiques éducatives permettant de transformer le système éducatif.

Pour les fusions d'écoles, nous dénonçons la méthode utilisée. Ces jours-ci, un homme politique, ancien ministre de l'éducation nationale, écrit « qu'il ne croit pas à la réforme imposée à la schlague ». Au Sgen-CFDT, nous croyons à la réforme quand elle est utile, profitable et négociée. Si une fusion d'écoles apporte un progrès là où elle est proposée, alors il n'est pas si difficile d'y amener tous les protagonistes (il ne faut pas se priver de l'expertise de nos collègues), en prenant le temps de l'explication et en prenant en compte, pour les résoudre, les points d'achoppement. À vouloir brusquer, on obtient certes une fusion sur le papier mais qui renferme des rancœurs qui subsistent des années dans les équipes en charge de la nouvelle structure, avec à la clef une augmentation des risques psycho-sociaux et un fonctionnement difficile et parfois défectueux.
C'est pourquoi le SGEN-CFDT vous demande, monsieur le Directeur académique, de déterminer, en intelligence avec les représentants du personnel, un protocole déterminant les modalités de mise en œuvre des fusions d'écoles, au sein duquel les salariés concernés doivent avoir leur mot à dire, car il est inacceptable que la question des modifications des conditions de travail soient absentes des réflexions.

Merci de votre attention.